|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R P.1240-2**  **(07/2015)** |
| **Méthodes de prévision des MUF de référence et d'exploitation et du trajet des rayons de l'UIT-R** |
| **Série P**  **Propagation des ondes radioélectriques** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d’assurer l’utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d’études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| **BR** | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | **Propagation des ondes radioélectriques** |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | Vocabulaire et sujets associés |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2016

© UIT 2016

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l’accord écrit préalable de l’UIT.

RECOMMANDATION UIT-R P.1240-2

Méthodes de prévision des MUF de référence et d'exploitation   
et du trajet des rayons de l'UIT‑R[[1]](#footnote-1)\*

(Question UIT‑R 212/3)

(1997-2007-2015)

Domaine d'application

La présente Recommandation contient des méthodes de prévision des fréquences maximales utilisables pour les couches ionosphériques.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* qu'il est nécessaire de disposer de données ionosphériques de référence à long terme et de méthodes de prévision de la propagation pour la conception des circuits de radiocommunications en ondes décamétriques, la planification des services et le choix des bandes de fréquences;

*b)* que les cartes numériques ionosphériques sont données dans la Recommandation UIT‑R P.1239,

recommande

**1** que les éléments contenus dans l'Annexe 1 (pour les définitions, voir la Recommandation UIT‑R P.373) soient utilisés pour la prévision des MUF de référence et d'exploitation;

**2** que les éléments contenus dans l'Annexe 2 soient utilisés pour la prévision du trajet des rayons.

Annexe 1  
  
Prévision des MUF de référence et d'exploitation

# 1 Introduction

La présente Annexe propose des formules empiriques pour l'évaluation des valeurs médianes mensuelles de la MUF de référence pour la liaison.

Cette MUF est la plus élevée des valeurs des MUF de référence pour les modes de propagation appropriés pour la longueur du trajet considéré.

La relation entre la MUF de référence et la MUF d'exploitation se trouve indiquée, de même qu'un programme informatique permettant d'estimer la MUF de référence, la MUF d'exploitation et la fréquence optimale de travail d'un trajet de propagation point à point de longueur quelconque.

# 2 Considérations sur les modes

Les modes considérés sont:

1F2 0 à *dmax*

modes F2 d'ordre supérieur au-delà de *dmax*

1F1 2 000-3 400 km

1E 0-2 000 km

2E 2 000-4 000 km

où la portée maximale au sol *dmax* (km) pour un seul bond en mode F2 est donnée par:

avec:



et *x*  foF2 / foE, ou 2, la valeur la plus grande étant retenue.

On utilise les valeurs des caractéristiques ionosphériques au point milieu du trajet le long du grand cercle.

# 3 Prévision de la MUF de référence de la couche F2

## 3.1 Portée au sol *D* inférieure ou égale à *dmax*

La MUF de référence de la couche F2 est donnée par:



où:

*fH* : gyrofréquence appropriée (voir la Recommandation UIT‑R P.1239)

et:

avec  *Z*    1  –  2*D* / *dmax*

*C*3000 :  valeur de *CD* pour *D*    3 000 km, où *D* est la distance (km) le long du grand cercle.

Les formules ci-dessus s'appliquent à la MUF de référence à une distance nulle pour les ondes se propageant selon le mode x, à *dmax* ou au-delà pour les ondes se propageant selon le mode o et à des distances intermédiaires pour certaines ondes composites. Pour toutes les distances, la MUF de référence correspondante pour les ondes se propageant selon le mode o s'obtient en supprimant le dernier terme en *fH* dans la première formule.

## 3.2 Portée au sol *D* supérieure à *dmax*

Les valeurs de F2(*dmax*)MUF sont déterminées pour les emplacements des deux points directeurs à *d*0 / 2 de chaque extrémité de la liaison sur le grand cercle qui les relie; *d*0 est la longueur du bond du mode F2 le plus bas. La MUF pour la liaison est la plus basse des deux valeurs obtenues.

# 4 Prévision de la MUF de référence de la couche F1

La propagation ionosphérique par la couche F1 présente de l'importance pour les distances de 2 000 à 3 400 km, aux latitudes moyennes et élevées pendant les mois d'été. Pour ces distances de transmission, la MUF de référence de la couche F1 est égale au produit de la valeur de foF1 au point milieu du trajet (voir la Recommandation UIT-R P.1239) et du facteur *M*F1. Ce facteur *M* est dérivé de calculs par tracé des rayons sur des profils de densité électronique en fonction de la hauteur, profils déterminés à partir d'ionogrammes représentatifs pour midi, enregistrés sous des latitudes moyennes et élevées. On admet que ces facteurs sont applicables pour toutes les valeurs de la distance zénithale du Soleil. Le facteur *M* peut se déduire des expressions numériques suivantes:

où:

*D* étant la distance le long du grand cercle (km) comprise entre 2 000 et 3 400 km.

# 5 Prévision de la MUF de référence de la couche E

## 5.1 Portée au sol inférieure à 2 000 km

La propagation ionosphérique par réflexion simple sur la couche E est importante pour des distances inférieures à 2 000 km. La MUF de référence de la couche E d'un mode de propagation donné peut être considérée comme le produit de la valeur de foE au point milieu du trajet (voir la Recommandation UIT‑R P.1239) et du facteur *M*, *M*E. Ce facteur *M* est déduit de calculs de tracé de rayons pour un modèle parabolique de couche E ayant pour paramètres hmE  110 km, ymE  20 km, les effets du champ magnétique terrestre étant négligés. Il est donné par la formule:

où:



*D* étant la distance de transmission (km).

## 5.2 Portée au sol comprise entre 2 000 et 4 000 km

La 2E MUF, pour des distances comprises entre 2 000 et 4 000 km, est prise comme équivalant à E(2000)MUF exprimée en fonction de la foE au milieu du trajet.

# 6 Prévision de la MUF d'exploitation

Aux fins des prévisions, la MUF d'exploitation (voir la Recommandation UIT‑R P.373), lorsqu'elle est déterminée par un mode F2, est exprimée en fonction de la MUF de référence. Le Tableau 1 indique le rapport entre la MUF d'exploitation et la MUF de référence pour des saisons, des heures et des puissances rayonnées d'émission différentes, et ces rapports peuvent être utilisés en cas d'absence d'expérience spécifique concernant le circuit examiné. Lorsque la MUF d'exploitation est déterminée par un mode E ou un mode F1, elle est considérée comme égale à la MUF de référence correspondante.

TABLEAU 1

Rapport *Rop* entre la MUF d'exploitation médiane et la MUF  
de référence médiane pour un mode F2

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Eté | | Equinoxe | | Hiver | |
| Puissance isotrope rayonnée équivalente (dBW) | Nuit | Jour | Nuit | Jour | Nuit | Jour |
|  30 | 1,20 | 1,10 | 1,25 | 1,15 | 1,30 | 1,20 |
|  30 | 1,25 | 1,15 | 1,30 | 1,20 | 1,35 | 1,25 |

# 7 Prévision de la fréquence optimale de travail, FOT (OWF, *optimum working frequency*)

La fréquence FOT (voir la Recommandation UIT‑R P.373) est évaluée en fonction de la MUF d'exploitation en appliquant le facteur de conversion *Fl* égal à 0,95 si la MUF de référence du trajet est déterminée par un mode E ou F1, et comme l'indique le Tableau 2 de la Recommandation UIT‑R P.1239 si la MUF de référence du trajet est déterminée par un mode F2.

# 8 Prévision de la fréquence maximale probable (HPF, *highest probable frequency*)

La fréquence HPF (voir la Recommandation UIT-R P.373) est évaluée en fonction de la MUF d'exploitation en appliquant le facteur de conversion *F*1 égal à 1,05 si la MUF de référence du trajet est déterminée par un mode E ou F1, et comme l'indique le Tableau 3 de la Recommandation UIT‑R P.1239 si la MUF de référence du trajet est déterminée par un mode F2.

# 9 Programme informatique

Les procédures décrites dans la présente Annexe sont implantées dans le programme informatique MUFFY, qui prévoit, en fonction de l'heure, la MUF de référence, la MUF d'exploitation et la fréquence optimale de travail pour des trajets de propagation, des mois et des nombres de taches solaires donnés.

Annexe 2  
  
Prévision du trajet des rayons

Pour une estimation simplifiée du trajet des rayons obliques, on peut admettre que la réflexion se produit sur un miroir plan équivalent situé à une hauteur *hr*.

Dans ce qui suit:



avec: 

et *y*  *x* ou 1,8, la valeur la plus grande étant seule retenue.

a) Pour *x*  3,33 et *xr*  *f* / foF2  1, où *f* est la fréquence de l'onde:

*hr*  *h* ou 800 km, la valeur la plus faible étant seule retenue

où: *h*  *A*1  *B*1 2,4–*a* pour *B*1 et *a*  0

 *A*1  *B*1 sinon

avec: *A*1  140  ( *H* – 47) *E*1

*B*1  150  ( *H* – 17) *F*1 – *A*1

*E*1  – 0,09707   0,6870  – 0,7506 *xr*  0,6

*F*1 est tel que:

*F*1  – 1,862   12,95  – 32,03   33,50 *xr* – 10,91 pour *xr*  1,71  
*F*1  1,21  0,2 *xr* pour *xr*  1,71

et *a* varie avec la distance *d* et la distance de saut *ds* de la façon suivante:

*a*  (*d* – *ds*) / ( *H*  140)

où: *ds*  160  (*H*  43) *G*

*G*  – 2,102   19,50  – 63,15   90,47 *xr* – 44,73 pour *xr*  3,7  
 *G*  19,25 pour *xr*  3,7

b) Pour *x*  3,33 et *xr*  1

*hr*  *h* ou 800 km, la valeur la plus faible étant seule retenue

où: *h*  *A*2  *B*2 *b* pour *B*2  0

 *A*2  *B*2 sinon

avec: *A*2  151  ( *H* – 47) *E*2

*B*2  141  ( *H* – 24) *F*2 – *A*2

*E*2  0,1906 *Z* 2  0,00583 *Z*  0,1936

*F*2  0,645 *Z* 2  0,883 *Z*  0,162

où: *Z*    *xr* ou 0,1, la valeur la plus grande étant seule retenue et *b* varie avec la distance normalisée *df*, *Z* et *H* de la façon suivante:

*b*  – 7,535   15,75  – 8,834  – 0,378 *df*  1

où:

c) Pour *x*  3,33

*hr*  115  *H J*  *U d* ou 800 km, la valeur la plus faible étant seule retenue

avec: *J*  – 0,7126 *y*3  5,863 *y*2 – 16,13 *y*  16,07

et *U*  8  10–5 ( *H* – 80) (1  11 *y* –2,2)  1,2  10 –3 *H* *y* –3,6

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Des programmes informatiques relatifs aux procédures de prévision et aux données décrites dans la présente Recommandation sont disponibles dans les pages du site web de l'UIT-R traitant de la Commission d'études 3 des radiocommunications. [↑](#footnote-ref-1)